

# PROGRAMME

BUREAU POUR LA TUNISIE ET L'ALGÉRIE

## Principes du Droit Public Allemand

**Date:** du Lundi 3 au 6 Avril 2017  
**Heure :** Du Lundi au Jeudi à partir de 8h30mn  
**Lieu:** Université internationale de Tunis  
**Organisation:** Konrad-Adenauer-Stiftung – Université internationale de Tunis

### Argumentaire:

L'Université internationale de Tunis et l'Université de la Sarre ont signé en octobre 2016 un protocole d'accord, prélude à la mise en place d'un cursus intégré de Master.

Pour la mise en place de ce Master intégré, le Centre juridique franco-allemand a établi le programme d'un nouveau LL.M. « Droit allemand pour étudiants francophones ».

Ce LL.M. contient notamment un cours d'introduction au droit public allemand de 15 heures, en langue française.

C'est afin de délivrer cet enseignement, pour la première fois, aux étudiants tunisiens que Lyn Paula Fischer, collaboratrice scientifique (Wissenschaftliche Mitarbeiterin) à la Chaire de droit public français de l'Université de la Sarre assurera quatre journées de cours à l'UIT.

Les séminaires de ce cours d'introduction seront suivis d'une interrogation écrite.

Les thèmes traités porteront sur les principes du droit public allemand.

## Lundi 03 Avril 2017

- 08:30 – 10:00 h **Présentation générale de la Loi Fondamentale et histoire constitutionnelle**
- introduction générale sur l'Allemagne, la Loi Fondamentale et sa structure ainsi que les normes principales la caractérisant
  - l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne (les constitutions précédentes, l'histoire de la Loi Fondamentale)
- 10:00 – 12:30 h **Les principes constitutifs de l'ordre constitutionnel**
- les cinq principes constitutifs de l'ordre constitutionnel, énoncés à l'article 20 de la Constitution : la république, la démocratie, le principe d'Etat de droit et d'Etat social ainsi que le fédéralisme
  - l'accent sera mis sur le principe du fédéralisme
- 12:30 – 13:30 h **Pause**
- 13:30 – 15:00 h **Les Libertés Fondamentales**
- introduction aux principes des libertés fondamentales énoncées aux articles 1 à 19 de la Loi Fondamentale
  - la liberté d'opinion et d'expression servira d'exemple pour illustrer la protection des libertés fondamentales en Allemagne

## Mardi 04 Avril 2017

- 8:30 – 12:00 h **L'organisation juridictionnelle**
- les relations entre la Cour constitutionnelle fédérale et les cours constitutionnelles des *Länder*
  - les catégories de contentieux devant la Cour constitutionnelle fédérale (l'accent sera mis sur le recours constitutionnel individuel)
  - les cinq ordres de juridiction
- 12:00 – 13:00 h **Pause**
- 13:00 – 15:00 h **La répartition des compétences entre le Bund et les Länder**
- l'accent sera mis sur la répartition des compétences législatives (distinction des différentes compétences et mécanismes)
  - les principes de la répartition des compétences administratives

### **Mercredi 5 Avril 2017**

8:30 – 12:00 h **Les organes politiques et leurs fonctions**

- le Bundestag
- le Bundesrat
- le Gouvernement fédéral

12:00 – 13:00 **Pause**

13:00 – 15:00 h **Etude comparative – la Loi Fondamentale et la Constitution de Weimar**

- le cours se termine avec la comparaison de la Loi Fondamentale et la Constitution de Weimar, qui illustre à nouveau la structure de la Loi Fondamentale et les motifs du conseil constituant

### **Jeudi 6 Avril 2017**

8:30 – 11:30 h **Interrogation écrite aux étudiants**